



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

L'an 2025, le 11 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 Septembre 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Six, Mme Sinty, Mme Plesse et M. Voisin,

Ont donné pouvoir :
Mme Dubuisson à Mme Quillent,
M. Augustin à Mme Sinty,
Excusés : M. Buxaderas à M. Bouxirot,
Mme Chéron à M. Voisin
M. Frénéa à M. Bourgin

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après
dépôt à Préfecture du Val
d'Oise.

Le 11/09/2025

Et publication du : 11/09/2025

D2025 20 Demande de subvention PNR pour la rénovation des battants de cloches et pose d'un nouveau plancher

VU la délibération n°2023-37 de délégation de subvention consentie au Maire par le Conseil Municipal,

VU le plan de financement ci-après,

CONSIDÉRANT la vétusté des battants de cloches et du plancher remontée par la société d'entretien BODET Campanaire lors de sa visite annuelle d'entretien du juillet 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de sauvegarder et transmettre en bon état le patrimoine culturel de la commune,

CONSIDÉRANT que le PNR peut être sollicité à 50% des travaux au titre du dispositif « Restauration et mise en valeur du patrimoine remarquable »,



Les devis pour la rénovation des battants de cloches et la pose d'un nouveau plancher dont le montant total est de 15 024.48€ TTC se présentent comme suit :

Descriptif	Détail	Devis coût HT	Coût TTC
battants de frappe	1 et 3	4 790,00 €	5 748,00 €
battants de frappe	2 et 4	4 465,00 €	5 358,00 €
Sécurisation des accès	Remplacement des planchers sous cloches	3 265,40 €	3 918,48 €
Total		12 520,40 €	15 024,48 €

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier auprès du PNR comme suit :

	Montant HT	Taux
Travaux du projet	12 520.40€	
Subvention PNR	6 260.20€	50%
Reste à charge de la commune	8 764.28€	

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

APPROUVE, le projet de rénovation des battants de cloches et pose d'un nouveau plancher,

APPROUVE, le plan de financement annexé sus-mentionné.

AUTORISE, le Maire à solliciter le PNR pour un montant de **6 260,20 € HT**, représentant 50% du projet selon le plan de financement exposé.

AUTORISE, le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

AUTORISE, le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE,
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.